



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT- LAURENT-EN-ROYANS

Date limite de remise des offres : **le 12/11/2026 à 12h**

Règlement de Consultation

Octobre 2026

Sommaire

1	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.1	PREAMBULE	3
1.2	OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION.....	3
1.4	IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
1.5	LIEU D'EXECUTION DU MARCHE.....	4
2	NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE.....	4
3	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3.1	DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION	4
3.2	OPTIONS ET VARIANTES.....	5
3.3	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
3.4	MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
3.5	CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGEEES.....	5
4	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
5	PRESENTATION DES OFFRES.....	5
6	JUGEMENT DES OFFRES	6
6.1	DEROULEMENT DE L'ANALYSE DES OFFRES	6
6.2	CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....	7
6.3	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	7
6.4	INFORMATIONS DES CONCURRENTS	8
7	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	8
8	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
8.1	RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS	10
8.2	TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGE	10

1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Préambule

La remise d'une candidature et/ou offre entraîne acceptation des clauses du présent règlement de la consultation.

Il est précisé qu'aucune indemnisation n'est prévue au titre de la présente consultation, celle-ci se limitant à une simple remise de proposition et non à une remise de prestations nécessitant de la part des candidats un investissement significatif.

1.2 Objet de la consultation

La Communauté de Communes Royans-Vercors (CCRV), compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, exploite en régie le service de collecte ainsi que deux déchèteries sur un territoire rural de 18 communes regroupant environ 10 000 habitants.

La déchèterie de Saint-Laurent-en-Royans, aujourd'hui vieillissante et inadaptée aux évolutions réglementaires, aux nouvelles filières de valorisation et aux besoins des usagers, doit faire l'objet d'une réhabilitation. Cette opération vise à moderniser l'équipement, améliorer son fonctionnement et anticiper les besoins futurs du service, en intégrant également les enjeux logistiques et immobiliers liés à la collecte des déchets.

La présente consultation porte sur la réalisation des études nécessaires à ce projet de réhabilitation.

1.3 Caractéristiques principales de la consultation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L2123-1 et R2131-13 du Code de la commande publique.

Le marché est conclu sous la forme d'un marché à tranches comprenant une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles, conformément aux articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la commande publique.

Ce marché se décompose de la manière suivante :

- Tranche ferme :
 - Phase 1 – Diagnostic, étude d'opportunité et pré-faisabilité ;
 - Phase 2 – Élaboration et comparaison des scénarios / pré-programme ;
 - Phase 3 – Programme fonctionnel et technique détaillé du scénario retenu ;
- Tranches optionnelles :
 - Phase 4 – Étude du mode de gestion et de dévolution de l'éventuelle recyclerie ;

CCRV – RC - AMO – Réhabilitation de la déchèterie de Saint-Laurent-en-Royans– Octobre 2026

- Phase 5 – Assistance à l'élaboration du DCE de maîtrise d'œuvre ;
- Phase 6 – Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Phase 7 – Assistance au suivi des études de conception.

Le marché ne fait pas l'objet d'allotissement.

1.4 Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Royans-Vercors représentée par Mm Nancy –COCHE Présidente, est située au 28 rue Hector Alléobert à Saint Jean en Royans (26190).

1.5 Lieu d'exécution du marché

Déchèterie de Saint Laurent en Royans située ZA les Hauts Serres – 26190 Saint Laurent-en-Royans.

2 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- CPV principal : **71241000-9 Études de faisabilité, services de conseil, analyse**
- CPV secondaire : **71313000-5 Services de conseil en ingénierie de l'environnement**

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Durée du marché – délais d'exécution

La mission débutera à compter de la notification du marché.

La CCRV réalise une demande de financement auprès de l'ADEME concernant la réalisation de cette étude. Le lancement du présent marché est conditionné à son obtention.

La demande de financement aura lieu après analyse des offres, et avant attribution officielle au candidat retenu. A titre d'information, les délais de traitement de l'Ademe sur cette demande sont estimés entre un à deux mois. La notification interviendra ainsi à l'issue de cette décision, sous réserve qu'elle soit favorable.

La CCRV souhaite conduire les études selon un calendrier maîtrisé permettant d'aboutir dans les meilleurs délais à la définition du projet et à l'élaboration du programme fonctionnel et technique détaillé.

À titre prévisionnel, les durées suivantes sont envisagées : environ 20 semaines pour la tranche ferme, et a minima 8 semaines pour les tranches optionnelles. Le détail figure à l'article 13 du CCTP.

3.2 Options et variantes

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

3.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite de remise des offres.

3.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans le délai global réglementaire en vigueur à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.5 Cautionnement et garanties exigées

Il n'est demandé aucune retenue de garantie ni aucune garantie en remplacement de cette dernière.

4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés

5 PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Les candidats auront à produire un dossier complet, comprenant les pièces ci-dessous décrites :

- Candidature :
Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) et DC2 (téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) pour présenter leur candidature. Ils peuvent également présenter un DUME simplifié à la place (<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/le-dume-en-trois-clics/>).
- A joindre au DC2 ou au DUME :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Présentation d'une liste de prestations équivalentes exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les réalisations les plus importantes. Ces attestations indiqueront le montant, l'époque et le lieu concerné ;
 - Déclaration sur l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour réaliser des marchés de même nature.
- Offre (les pièces constituant l'offre sont contractuelles) :
 - Acte d'Engagement, complété, daté et signé par le candidat ou son représentant. Le mandataire d'un groupement peut seul signer l'acte d'engagement à la double condition d'une part qu'il dispose des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché et d'autre part qu'il ait été clairement indiqué dans la lettre de candidature que l'habilitation était valable pour la candidature et l'offre. Tout acte d'engagement non signé ou ne respectant pas les formalités sus mentionnées entraînera le rejet de l'offre ;
 - Cahier des Clauses Administratives Particulières, daté et signé ;
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières, daté et signé ;
 - Mémoire technique de l'entreprise clair et concis, comprenant :
 - La présentation de l'organisation des moyens d'exécution, humains (avec nomination des intervenants et présentation des CV) et matériels du candidat ;
 - Les garanties apportées en termes de délais d'intervention et références spécifiques comme indiquées dans l'article 6.3 ;
 - Le détail technique de la méthodologie proposée conformément a minima aux exigences du CCTP.

6 JUGEMENT DES OFFRES

6.1 Déroulement de l'analyse des offres

Après l'ouverture des plis, une analyse des offres sera réalisée. Les offres non conformes seront éliminées. Les offres conformes seront notées et classées sur la base des critères de jugement définis au paragraphe 6.3.

Dans tous les cas, les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront éliminées, étant précisé qu'est :

- Inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du maître d'ouvrage et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ;
- Irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ;
- Inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché en choisissant l'offre la mieux-disante au regard des critères de jugement des offres.

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

Le maître d'ouvrage pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

6.2 Critères de sélection des candidatures

Sous réserve d'avoir produit un dossier de candidature complet et de ne pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner, seront admis à l'analyse des offres les candidats qui satisferont aux niveaux de capacité suivants :

- Les références, certificats de capacité, qualifications professionnelles qui seront produits doivent correspondre à une technicité confirmée dans le domaine des études similaires ;
- Les moyens humains et matériels du candidat doivent permettre la réalisation des prestations objet du marché dans les règles de l'art et garantir le respect des délais d'exécution ;
- Le chiffre d'affaires annuel moyen des cinq dernières années devra permettre la réalisation du marché.

6.3 Critères de jugement des offres

Les critères pondérés utilisés pour le classement des offres sont par ordre de priorité décroissante :

- **Le prix global de la prestation, tranches optionnelles comprises** (coefficient 40 % de la note totale, soit 40 points) dont la note sera calculée selon la formule suivante : (Proposition financière la plus basse) / (Proposition du candidat évalué) x 40

- **La valeur technique** évaluée sur 60 % de la note totale, soit 60 points (à la lecture de la proposition présentée dans le Mémoire Technique) avec les sous-critères pondérés suivants :
 - **Pertinence de la méthodologie d'étude proposée** (sur 20 points) : dans le respect des dispositions du CCTP, le candidat détaillera la méthodologie proposée pour chaque phase de l'étude ;
 - **Les références sur des missions similaires** (sur 10 points) : au-delà des références figurant dans le DUME, le candidat détaillera dans son mémoire 5 références sur des études similaires et en présentera les attestations des maîtres d'ouvrages ;
 - **Qualité, compétences et structuration de l'équipe proposée pour encadrer, suivre et exécuter la mission** (sur 20 points) : dans le mémoire, le candidat présentera en détail l'équipe choisie pour intervenir sur cette mission (organigramme fonctionnel, CV, diplômes, références, détail des temps passés pour chaque phase de mission et chaque intervenant de l'équipe ...). Ces personnes seront donc identifiées comme référentes dans son suivi ;
 - **Les délais de réalisations des phases** (sur 10 points) : dans le mémoire, le candidat s'engagera sur un calendrier détaillé pour l'exécution de chaque phase.

Ces critères constituent la base d'évaluation pour juger les propositions des entreprises et parvenir à la sélection de l'offre la mieux-disante.

6.4 Informations des concurrents

Les entreprises ayant remis une offre seront averties du rejet ou de l'acceptation de leur proposition.

Le candidat retenu recevra une lettre de notification accompagnée d'une copie de son marché, adressée en recommandé avec accusé de réception.

7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <https://marches-publics.info>.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc,.xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse ci-dessous, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise :

Communauté de communes Royans-Vercors
28 Rue Hector Alléobert
26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas décrits à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

La limite de remise des offres est fixée au : Jeudi 12 novembre 2026 à 12h.

8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 Renseignements techniques et administratifs

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent poser leur question par écrit via la plateforme dématérialisée du marché.

Toute réponse apportée à un candidat sera adressée également à l'ensemble des autres candidats ayant retiré le dossier.

8.2 Tribunal compétent en cas de litige

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Grenoble

Place de Verdun – BP 1135

38022 GRENOBLE

Tél 04 76 42 90 00 – Fax 04 76 42 22 69

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.ta-grenoble.juradm.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (référé précontractuel, référé contractuel, recours pour excès de pouvoir, recours de pleine juridiction...) :

Greffe du Tribunal Administratif

2 Place Verdun

38000 Grenoble

Tel : 04-76-42-90-00

Fax : 04-76-42-22-69

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr